

L'ÉTUDE ÉCOLOGIQUE

Dans le cadre du volet naturaliste de l'étude d'impact, des inventaires ont permis de recenser la faune et la flore sur l'aire d'étude immédiate autour du projet sur un cycle biologique complet. Les secteurs à enjeux faibles, moyens et forts ont été définis, et les secteurs plus sensibles ont été évités.

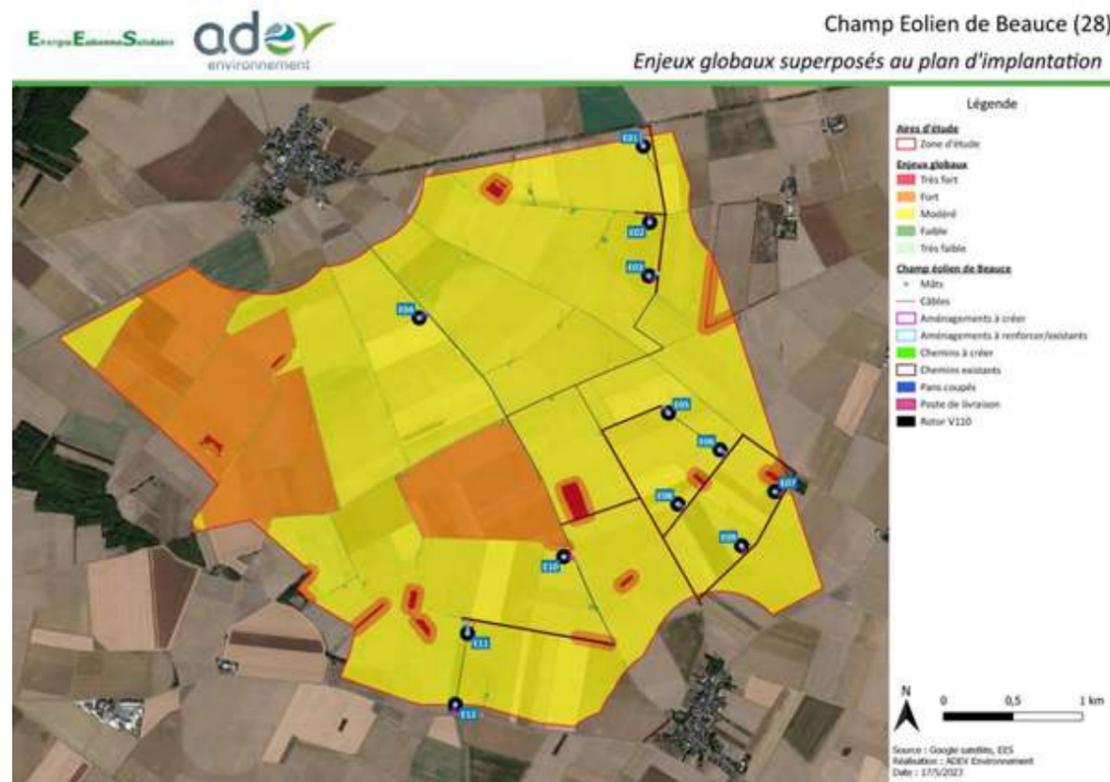
Bien que le projet soit majoritairement implanté sur une zone de cultures intensives, des enjeux ont été identifiés sur le site du fait de l'importance de certaines espèces patrimoniales et/ou vulnérables (oiseaux, chauves-souris).

Aussi, des mesures d'évitement ont été mises en œuvre dès la phase de conception du projet (choix du site de projet et de la variante retenue, modification de l'implantation des câbles électriques pour préserver une espèce de flore protégée l'Orchis pyramidal et son habitat).

Différentes mesures de réduction seront en outre mises en place en faveur de la biodiversité. En phase chantier, le planning sera adapté de manière à ne pas perturber l'avifaune lors de la nidification. En phase exploitation, un bridage des éoliennes sera mise en œuvre sur certaines périodes et lors de conditions météorologiques spécifiques afin de réduire les risques de mortalité des chiroptères notamment ; une mesure permettra de réduire le risque de destruction d'individus lors de la nidification des Busards ; les pelouses sèches et l'espèce protégée associée au niveau de l'éolienne E07 seront préservées via notamment le maintien des parcelles concernées en l'état de jachères permanentes tel qu'aujourd'hui.

L'impact final, après la mise en place des mesures d'évitement, de réduction et d'accompagnement est d'un niveau négligeable à faible, pour tous les groupes étudiés. Les impacts faibles et négligeables sont considérés comme non significatifs.

De plus, afin de s'assurer que le projet s'intègre avec les éléments remarquables du patrimoine naturel local et qu'il ne remet pas en cause le bon état de conservation des populations locales, des mesures de suivi de la mortalité et de l'activité des chauves-souris et des oiseaux (suivi spécifique de l'avifaune) sont prévues dès la première année d'exploitation.



Chers habitants,

Comme vous le savez déjà grâce au premier bulletin d'informations distribué au printemps dernier, un projet éolien de renouvellement d'une partie du parc éolien existant est en cours.

Comme il nous tient à cœur de vous apporter de l'information sur ce projet et afin de le développer en toute transparence, voici quelques résultats des nombreuses études réalisées et notamment des photomontages que nous avons en notre possession.

Bonne lecture.

Nous vous rappelons l'adresse du site internet dédié au projet : www.eolien-beauce.fr



12 éoliennes V110 de 140m

2.2 MW par éolienne

Puissance totale du parc : 26.4 MW

Environ 14 215 foyers alimentés/an chauffage inclus

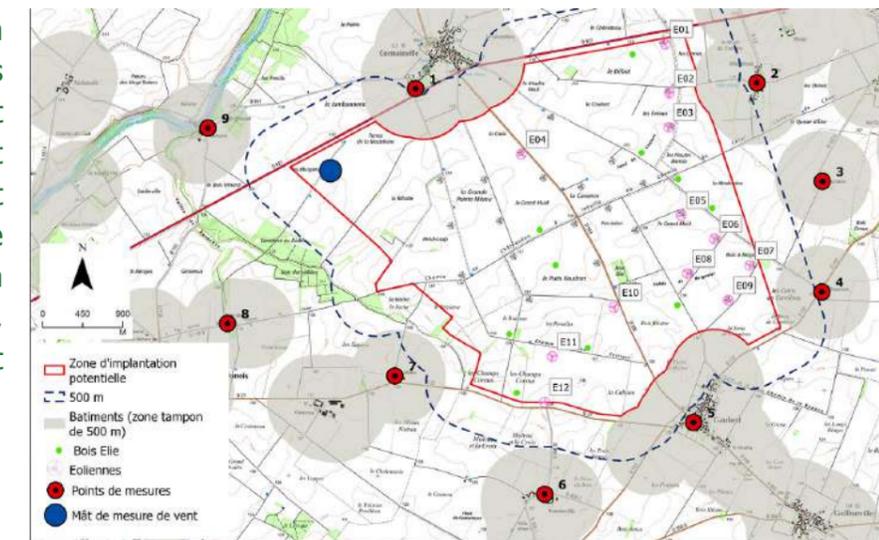


L'ÉTUDE ACOUSTIQUE

L'étude d'impact acoustique du projet de renouvellement du Champ éolien de Beauce a consisté à réaliser des mesures des niveaux de bruit résiduels chez les riverains les plus exposés en fonction de la vitesse du vent ; à effectuer des calculs prévisionnels des émissions sonores du projet au droit des 9 points d'analyses et à mener une analyse réglementaire de l'impact acoustique du projet.

Selon l'analyse réglementaire de l'impact acoustique du projet du Champ éolien de Beauce, en phase d'exploitation, selon certaines conditions de vents et en période nocturne uniquement, le projet de parc éolien pourrait dépasser le seuil d'émergence réglementaire.

De ce fait, un plan de bridage sera mis en place afin de réduire les impacts sonores du parc éolien, et éviter les risques de dépassement des seuils réglementaires. Le bruit sera ensuite contrôlé en phase exploitation et le projet respectera la réglementation en vigueur. Ainsi, le projet éolien n'aura aucun impact sanitaire sur la population.





L'ÉTUDE PAYSAGÈRE

La particularité de ce projet est qu'il constitue un repowering partiel d'un des plus grands pôles de production d'énergie éolienne de Beauce. Ce projet éolien fait ainsi l'objet d'une démarche qui privilégie le remplacement et l'optimisation des éoliennes existantes sans modifier son implantation actuelle.

Ainsi, si on note une légère adaptation de la trame d'origine, la structure d'ensemble est préservée, restant fidèle aux lignes directrices du paysage qui ont déterminé le projet d'origine, à savoir une orientation générale nord-ouest/sud-est du parc éolien de Cormainville et Guillonville, qui reprend l'axe de la RD935.

Les éoliennes de remplacement, de 140 mètres de haut en bout de pales, permettent de conserver un rapport d'échelle équivalent à l'état actuel, et donc de maintenir la structure générale, sans en modifier la nature ni le rapport au paysage.

Ce parc une fois "rénové" produira donc mieux que le précédent grâce aux évolutions technologiques des fabricants tout en préservant les riverains, la biodiversité et le paysage comme ce fût le cas jusqu'à maintenant.

